



CSA DU 21 MARS 2025

QUAND ON JOUE AVEC LE RÈGLEMENT, IL FAUT SAVOIR PERDRE...

Le 21 mars 2025, un comité social d'administration (CSA) était prévu avec initialement six points à l'ordre du jour.

Cependant, la veille, vers 15h30, nous avons été surpris de recevoir un mail nous informant que l'UFAP souhaitait ajouter trois nouveaux points à cette liste. Il convient de rappeler que le règlement intérieur du CSA stipule clairement que tout ajout à l'ordre du jour doit être communiqué à tous les membres du comité au moins 48 heures avant la réunion.

Nous demandons donc à la cheffe d'établissement d'ajouter ces 2 nouveaux points à l'ordre du jour :

- *La fiche de poste du Directeur Technique (qu'il attend depuis de longs mois)*
- *Les horaires variables des moniteurs de sports (qu'ils attendent depuis de longs mois)*

Dans un premier temps, **la cheffe d'établissement a accepté notre demande.** Cependant, elle nous a recontactés quelques minutes plus tard pour nous informer que l'UFAP ne souhaitait pas aborder nos sujets, en se fondant sur l'application stricte du règlement stipulant que nous ne sommes pas représentatifs à 50 %.

Le lendemain matin, dès l'ouverture de séance, nous prenons la parole pour interroger les membres de l'UFAP sur leur souhait d'aborder nos sujets. Le secrétaire local de cette organisation répond **SANS HÉSITATION PAR LA NÉGATIVE**, en justifiant sa réponse par le besoin de respecter le règlement intérieur.

Face à cette réponse négative, notre organisation syndicale a simplement demandé à la cheffe d'établissement de faire respecter le règlement, qui n'a pas été appliqué. En effet, les points ajoutés par l'UFAP nous ont été transmis la veille, et non 48 heures à l'avance. **Cette demande visant à garantir une parfaite équité entre les 2 OS.** Après un moment d'échange, la cheffe d'établissement a approuvé notre requête et a décidé de faire appliquer le règlement intérieur à l'égard des deux organisations.

Et là, coup de théâtre ! Quand ça ne joue plus en leur faveur, ils ne trouvent plus ça si juste et préfèrent quitter la réunion plutôt que d'évoquer les 6 sujets de l'ordre du jour initial. **Quand on est frustré, on boude apparemment...**

Soyons honnêtes : ils ont tenté d'utiliser le règlement intérieur à leur avantage pour nous mettre en difficulté mais ont omis de le lire dans son intégralité. Au final, on ne sait toujours pas ce qui les a le plus frustrés : **notre réaction légitime face à leur petit jeu ou le fait d'être assis à l'opposé de l'assiette de Spéculoos...** Quoi qu'il en soit, nous nous restons attachés à la défense des personnels et à une application juste et équitable des règles. Et surtout, nous savons garder notre sérieux face aux vrais enjeux.

Ce CSA, qui ne s'est malheureusement pas tenu, est reporté au vendredi 28 mars 2025.

**photo non contractuelle, générées par IA*

